

# Europe

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge**

Band (Jahr): - **(1964)**

PDF erstellt am: **16.07.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Testuz, délégué, et M<sup>lle</sup> Elsa Casal, déléguée-adjointe, puis M. André Durand, délégué général pour l'Asie.

Le tremblement de terre du 16 juin, qui éprouva une partie de l'archipel nippon, endommagea gravement le port de Niigata. En conséquence, les opérations de rapatriement furent interrompues pour trois mois et ne purent reprendre que le 22 septembre.

#### 4. AMÉRIQUE LATINE

##### **Brésil**

En date du 14 avril 1964, la Croix-Rouge chinoise, à Pékin, demanda au CICR de s'occuper du sort de neuf délégués commerciaux de la République populaire de Chine qui se trouvaient au Brésil au moment du changement de régime dans ce pays et y avaient été internés. Le CICR chargea immédiatement son délégué honoraire à Rio de Janeiro, M. Eric Haegler, de solliciter du gouvernement brésilien l'autorisation de visiter ces neuf personnes. Il lui envoyait en même temps des formules de messages familiaux devant leur permettre d'envoyer des nouvelles à leurs proches.

Le 6 mai, M. Haegler put effectivement visiter les internés chinois, qui lui parurent en bonne santé. Il leur remit un pécule leur permettant l'achat d'objets personnels. Par la suite, le délégué du CICR leur fit d'autres visites.

Toujours à la demande de la Croix-Rouge chinoise, M. Haegler entreprit des démarches auprès des autorités pour que trois des épouses des neuf internés chinois fussent autorisées à venir sur place et à visiter leurs maris. Le gouvernement brésilien ayant donné son accord, les trois dames arrivèrent à Rio de Janeiro le 24 août, accompagnées d'un représentant de la Croix-Rouge chinoise. Elles purent immédiatement se rendre à la prison auprès de leurs maris et répétèrent ces visites les jours suivants.

#### 5. EUROPE

##### **Allemagne**

Comme les années précédentes, des représentants du CICR, et notamment M. H. G. Beckh, délégué, ont fait des visites au siège

central de la Croix-Rouge allemande dans la République fédérale, ainsi qu'aux Croix-Rouges des « Länder ». M. Beckh fut ainsi reçu par MM. von Lex, président, Schlögel, secrétaire général, et d'autres dirigeants de cette Société nationale.

Au cours de ses divers contacts en Allemagne, le délégué a abordé le problème des visites familiales et a plaidé, de part et d'autre, la cause humanitaire des centaines de milliers de personnes empêchées de rencontrer les membres de leur famille du fait de la division de Berlin. Le délégué du CICR eut à ce sujet des entretiens d'ordre officiel, officieux et même privé avec de hautes personnalités gouvernementales.

Lorsqu'en automne 1964, plus d'un demi-million de Berlinois occidentaux purent rendre visite à leurs parents à Berlin-Est, le délégué du CICR put constater que le système adopté fonctionnait de manière satisfaisante.

Dans le domaine des visites de détenus, M. Beckh fut autorisé à se rendre, avec le plein accord du ministère de la Justice à Bonn et des autorités régionales, dans quatre prisons, où il parla en privé à dix détenus politiques de son choix. Toutes facilités lui furent accordées pour ces visites, qui ne concernaient que les conditions de la détention et nullement ses motifs. Cette année encore, le délégué du CICR, bénéficiant du complet agrément du Sénat de Berlin-Ouest, y visita deux prisons, où il s'entretint, sans témoins, avec onze personnes inculpées ou condamnées pour délits contre la sécurité de l'Etat.

Le CICR est également demeuré en relations suivies avec les dirigeants de la Croix-Rouge allemande dans la République démocratique.

**Regroupement de familles.** — Cette action, dont le CICR a pris l'initiative après la deuxième guerre mondiale, se poursuit, en étroite collaboration avec les Sociétés nationales de Croix-Rouge des pays intéressés. C'est ainsi que dès 1950 jusqu'à l'année 1964, le chiffre des bénéficiaires a dépassé 500.000 personnes. En 1964, une trentaine de milliers de personnes ont pu franchir, munies de toutes les autorisations nécessaires, les frontières qui leur étaient jusque-là fermées, et cela grâce à la compréhension des gouvernements intéressés. Ces regroupements concernaient, en premier lieu, l'Eu-

rope, mais un certain nombre eurent lieu également dans trois autres continents.

### **Bulgarie**

La Croix-Rouge bulgare ayant invité un représentant du CICR à son cinquième Congrès, M. F. Siordet, vice-président, prit part à cette réunion, qui eut lieu au mois d'août à Sofia. Il eut l'occasion de visiter plusieurs installations et services de Croix-Rouge dans diverses localités du pays et put constater la bonne organisation et la belle activité de la Croix-Rouge bulgare. M. H. G. Beckh, délégué, s'y rendit également en novembre et décembre, sur l'invitation du D<sup>r</sup> Kolarov, président de la Croix-Rouge bulgare.

M. Beckh reçut l'autorisation de se rendre à la prison de Stara Zagora, où se trouvent les condamnés pour délits politiques. Il put parler librement et en privé avec dix détenus de son choix. Les autorités, représentées par M. V. Trojev et la Croix-Rouge nationale lui ont offert toutes facilités pour l'accomplissement de cette visite. Il prit aussi connaissance des dispositions pour le maintien des liens entre les prisonniers et leurs familles. A l'issue de sa visite, M. Beckh fut reçu par M. Atanas Voynov, premier vice-ministre de la Justice, qui l'invita à revenir en 1965.

### **Roumanie**

En novembre, M. H. G. Beckh, délégué du CICR, s'est rendu à Bucarest, sur l'invitation de la Croix-Rouge roumaine, où il fut reçu par M<sup>me</sup> Nikolski et le D<sup>r</sup> Berlogea, vice-présidents, et par d'autres dirigeants de cette Société nationale. Au cours de nombreux entretiens, toutes les questions d'intérêt commun furent abordées, notamment l'application et la diffusion des Conventions de Genève et les regroupements de familles.

### **Yougoslavie**

M. L. Boissier, alors président du CICR, s'est rendu à Belgrade, du 11 au 19 mai, en visite officielle, auprès de la Croix-Rouge yougoslave. Il était accompagné de M. R. J. Wilhelm, conseiller-juriste au CICR. Cette visite lui a permis de prendre connaissance

du développement de cette Société nationale et de ses activités multiples, particulièrement dans le domaine de la santé publique. A son tour, il a exposé à ses hôtes, ainsi qu'aux dirigeants de sections locales, les tâches principales du CICR dans le monde d'aujourd'hui. Le président s'est rendu à Skoplje, où la Croix-Rouge accomplit une si importante action de secours lors de la récente catastrophe. M. Boissier a également rendu visite aux Croix-Rouges des républiques fédérées de Serbie, Slovénie et Macédoine. Pendant son séjour à Belgrade, il s'est entretenu avec des membres du gouvernement et du parlement, ainsi qu'avec des personnalités universitaires particulièrement intéressées au droit humanitaire.

A la fin de l'année, M. H. G. Beckh, délégué, s'est également arrêté en Yougoslavie, où il rencontra les dirigeants de la Croix-Rouge yougoslave. A Belgrade, il s'est aussi entretenu avec M. Popović, chef du département pour l'exécution des peines au secrétariat d'Etat à l'intérieur, qui lui a annoncé que le CICR serait autorisé à procéder, dans l'été 1965, à de nouvelles visites de prisons yougoslaves.

### **Vatican**

Un délégué du CICR, M. Beckh, a été reçu en audience privée par le Souverain pontife, qui a témoigné son intérêt pour la question des regroupements de familles et le problème des visites familiales à Berlin.

## **6. SERVICES SPÉCIALISÉS**

### **Agence centrale de recherches (Genève)**

Près de vingt ans après la fin de la guerre, l'activité de l'Agence centrale de recherches, précédemment dénommée Agence centrale des prisonniers de guerre, ne fléchit pas. Au contraire, cet important service du CICR a reçu, en 1964, 61.449 demandes et communications diverses (47.512 en 1963) et a expédié un courrier comprenant 60.987 plis (50.300).

Cette activité, que l'Agence assume en relation avec tous les conflits ou leurs séquelles, revêt une portée humanitaire considérable, car, par suite de la destruction de nombreuses archives dans